

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel — Tweemaandelijks Tijdschrift

Janvier — Januari 1982

Numéro 89



UCCLENSIA

Organe du Cercle d'histoire,
d'archéologie et de folklore
d'Uccle et environs, a.s.b.l.

Rue Robert Scott, 9

1180 Bruxelles

Tél. 376 77 43 - C.C.P. 000-0062207-30

janvier 1982 - n° 89

Orgaan van de Geschied- en
Heemkundige Kring van Ukkel
en omgeving, v.z.w.

Robert Scottstraat 9

1180 Brussel

Tel. 376 77 43 - P.C.R. 000-0062207-30

januari 1982 - nr 89

S O M M A I R E - I N H O U D



La restauration de l'église Saint-Pierre en 1884

par P. Ameeuw

p.2

Les stations du chemin de croix de l'église Saint-Pierre à Uccle

par Y. Lados van der Mersch

p.9

Une église sauvée

communiqué par R. Vandendaele

p.10

Il y a 50 ans à la Ferme Rose

par O. Collart

p.11



Les pages de Roda-De bladzijden van Roda

Het dagelijks leven onder het frans bewind

door R. Van Nerom

p.12

Une vieille coutume: "Les Rois Mages"

par P. Olivier

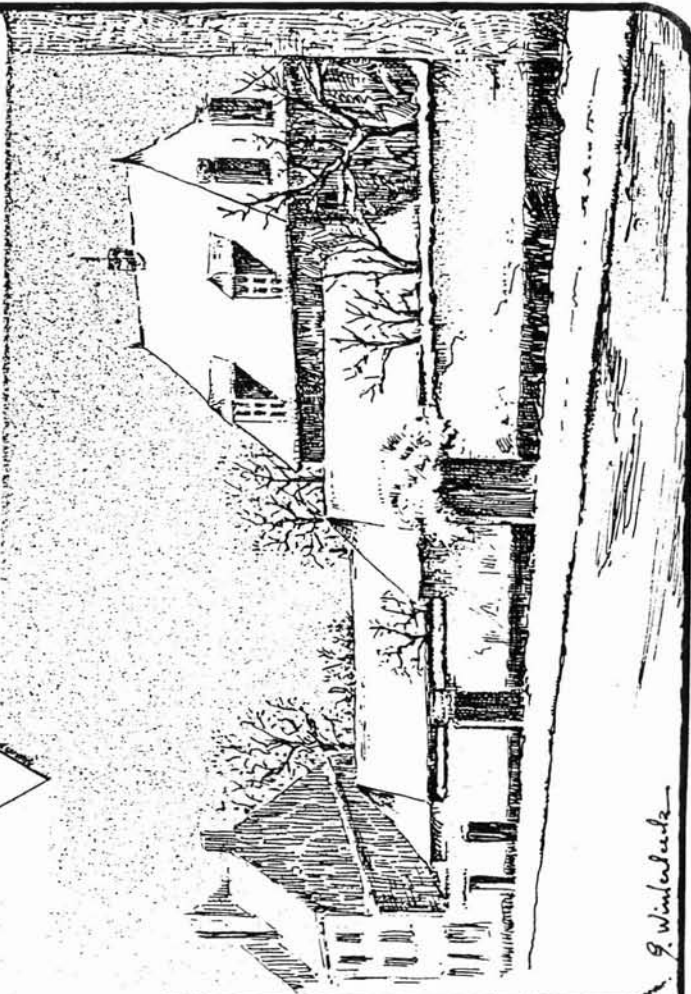
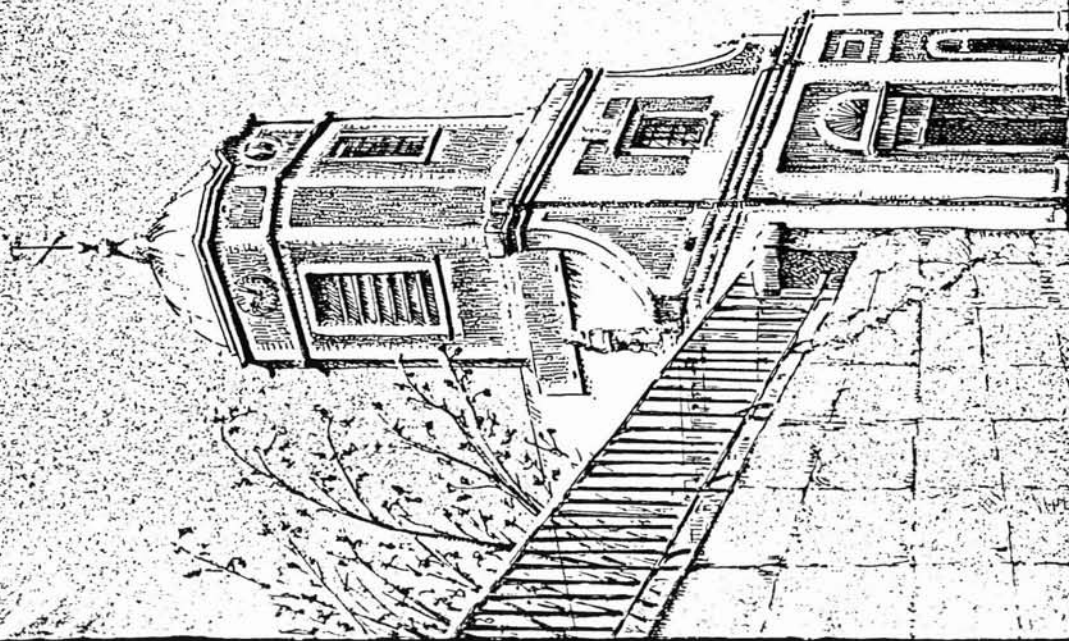
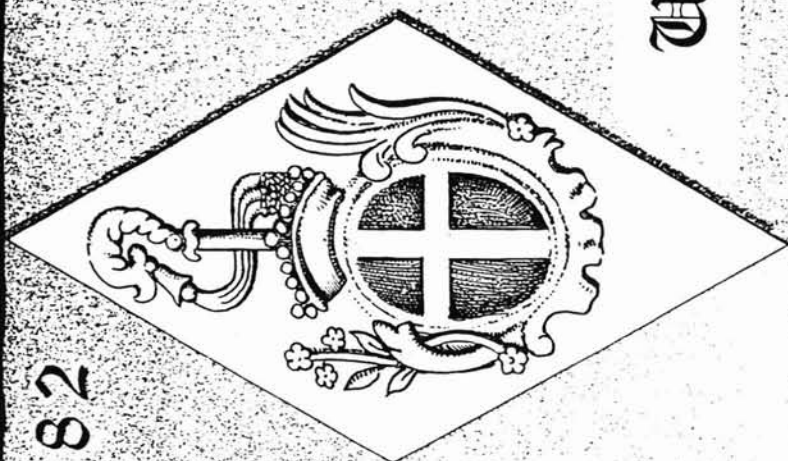
p.15

en couverture: l'église St-Pierre par G. Winterbeeck

1782-1982



ACCLESIA



J. Winkler

LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE EN 1884

En 1884, l'architecte Jean BAES mena la première restauration de l'église SAINT-PIERRE que FISCO avait édifiée cent ans plus tôt dans le style néo-classique.

Malgré son ampleur, cette entreprise reste peu connue de ceux qui se sont penchés sur le passé d'Uccle (1). Pourtant, elle mérite notre attention au même titre que les travaux de 1939 au cours desquels on procéda à l'agrandissement du sanctuaire.

Les archives de la paroisse Saint-Pierre, actuellement conservées aux Archives Générales du Royaume, contiennent un dossier consacré à la restauration dirigée par BAES (2). Ce dossier est accompagné de 7 plans signés par l'architecte : les deux premiers représentent l'état de l'église avant les travaux tandis que les cinq autres constituent le projet proprement dit.

C'est sur base de ces documents que nous avons voulu présenter les étapes, d'abord, les résultats, ensuite, de cette restauration qui a donné à l'église SAINT-PIERRE l'aspect que, malgré les agrandissements ultérieurs, elle conserve encore aujourd'hui.

°
° °

L'entreprise de BAES apparaît d'abord comme la suite d'une série d'initiatives qui au cours du XIX^{ème} siècle ont transformé l'église et son cadre, le centre d'Uccle. Achievé en 1782, le sanctuaire constituait certes un monument important mais il gardait une simplicité propre au lieu de culte d'une paroisse rurale. Par la suite, la commune d'Uccle connut le sort des banlieues de grandes villes : elle se peupla, s'enrichit et s'urbanisa ; cette évolution entraîna des nécessités et aussi des prétentions nouvelles. Un mot revient souvent dans les documents du temps : "embellissement" ; c'est ainsi que fut baptisé l'aménagement du centre d'Uccle : les chemins, pavés, se transformèrent en rues et les maisons furent désormais alignées sur de nouveaux axes. A la même époque, s'édifia (de 1872 à 1882) la maison communale qui, à l'instar des beffrois des cités médiévales, témoignait autant de la prospérité que de la fierté des habitants.

L'église d'Uccle n'échappa pas à ce mouvement ; son mobilier déjà s'était considérablement enrichi sous l'impulsion du doyen Vander Biest ; plus tard la suppression du cimetière entourant le sanctuaire lui fit perdre en pittoresque ce qu'il gagna en urbanité ; l'édifice se modela ainsi peu à peu en une église de ville ; rien d'étonnant dès lors à ce que l'idée d'une restauration fit son chemin.

Des projets étaient dans l'air ; celui dont il est question ici ne fut pas le premier, un autre, plus ambitieux, le précéda qu'il convient, fût-ce brièvement, d'évoquer pour mieux saisir le contexte de l'entreprise de Baes.

-
- (1) CROKAERT H., par exemple, semble l'ignorer lorsqu'il relate l'histoire du sanctuaire dans son article "Heurs et malheurs de l'église Saint-Pierre à Uccle" paru dans Le Folklore Brabançon n° 167, oct. 1965 pp. 259-311 (voir surtout pp. 291 à 294).
La même remarque s'impose à propos d'un autre ouvrage de l'auteur, "L'évolution territoriale d'Uccle", Uccle, 1958, voir pp. 108-109.
- (2) voir MURET Ph., Inventaire des archives de la paroisse Saint-Pierre à Uccle et du doyenné d'Uccle, Bruxelles, 1973, dossier n° 31.556.

De 1869 à 1876, le Conseil de Fabrique défendit l'idée d'une restauration d'après les plans de l'architecte HANSOTTE. Celui-ci prévoyait l'agrandissement de l'édifice, raison majeure de l'entreprise, par l'adjonction de deux chapelles latérales (1). A cette fin, des subsides furent demandés à l'Etat et à la commune.

Mais le projet ne se réalisa jamais. L'hostilité de la Commission Royale des Monuments et l'hésitation des autorités ne contribuèrent certes pas au succès de l'entreprise, mais elles ne paraissent toutefois pas avoir été déterminantes dans son échec. La Fabrique d'église fit preuve de suffisamment d'opiniâtreté en d'autres occasions pour ne pas croire qu'elle eut pu arriver à ses fins dans cette affaire-ci.

C'est finalement la Fabrique elle-même qui abandonna le projet en 1876 en raison du différend qui l'opposait à la commune à propos du droit de propriété sur le terrain du cimetière, récemment désaffecté, qui entourait l'église ; elle l'exprima d'ailleurs sèchement dans une lettre adressée à la commune : "Vu les travaux que la commune exécute violemment sur notre cimetière, il y a désormais une question préalable à définir par la justice : à qui appartient la propriété du cimetière ?" (2)

Sept ans plus tard, après que la question du cimetière ait tourné à l'avantage des thèses de la commune, la Fabrique défendit un nouveau projet de restauration présenté par l'architecte Jean BAES (3). Le coût total de l'entreprise, nettement moins élevé, incombait entièrement à la Fabrique, ce qui n'allait pas manquer de faciliter les autorisations nécessaires. Mais le projet était plus limité que le précédent : il ne portait plus que sur la partie extérieure de l'édifice et surtout n'envisageait plus d'agrandir l'église. Le nom donné au projet en indique d'ailleurs bien le but et les limites : "Embellissement des façades et projet de clôture" (4)

- (1) Cette tentative d'agrandissement qui mériterait un examen plus attentif a déjà été évoquée par CROKAERT H. dans son article Notice sur l'église Saint-Pierre d'Uccle paru dans Le Folklore Brabançon, n° 95, avril 1937, et par Melle LADOS van der MERSCH Y. dans L'église catholique à Uccle, extrait de Quelques jalons de l'histoire d'Uccle, Uccle, 1970.

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil de Fabrique avait attiré l'attention des autorités sur l'exigüité de l'édifice et l'urgence de travaux d'agrandissement. Voir notamment la lettre adressée par le Conseil de Fabrique au Ministère de la Justice, le 3 juillet 1866 (A.G.R. Arch. eccl. Brabant, n° 31.510, copie de la lettre n° 14)

- (2) A.G.R. Arch. eccl. Brabant, n° 31.510, copie de la lettre n° 123 envoyée le 25 septembre 1876.
- (3) Une convention signée entre la Commune et la Fabrique montre bien que celle-ci, quoique réticente, a bien dû admettre les positions défendues par la Commune. Voir A.G.R. Arch. eccl. Brabant, n° 31.485 et n° 31.556.
- (4) Voir plus loin, titres des plans 1 à 5.
On pourrait s'étonner que la Fabrique se soit finalement décidée à proposer un nouveau projet de restauration sans travaux d'agrandissement. Pour notre part, nous proposerions l'explication suivante :

La Fabrique, désireuse d'embellir l'église, soutint la restauration mais, soucieuse de résister aux prétentions de la commune, évita des travaux d'agrandissement dont la réalisation aurait dépendu d'une solution à la question du cimetière.



Deux vues de l'église St-Pierre après la restauration de Jean Baes
(photos Irpa)

A. HISTORIQUE (1)

Les archives consultées ne nous ont pas permis de connaître les raisons pour lesquelles BAES a été choisi pour être l'auteur du projet de restauration. Toujours est-il que celui-ci présente le 4 août 1883 un premier projet qui, après avoir reçu l'approbation du Conseil de Fabrique et du Conseil communal, est envoyé au Gouverneur du Brabant. Ce dernier soumet les plans à la Commission Royale des Monuments qui, le 22 septembre, envoie un avis négatif ; la Commission estime en effet que le projet, relativement coûteux, ne s'accorde pas avec le style Louis XVI de l'édifice et qu'il comporte des "peinturages" qui ne résistent pas au temps ; en outre, elle considère que la clôture qui n'est pas à l'échelle de l'édifice ne constitue pas une protection suffisante.

Après que cet avis lui ait été transmis par le Gouverneur, le bourgmestre d'Uccle VAN GOIDTSNOVEN le notifie à son tour à la Fabrique d'église mais profite de l'occasion pour proposer des réponses aux arguments invoqués par la Commission. Cette lettre ne manque pas d'intérêt car elle témoigne de la sympathie que le projet rencontre auprès du Collège malgré le différend l'opposant à la Fabrique, en même temps qu'elle indique l'attitude qui a été plus que probablement celle adoptée par le Conseil de Fabrique.

VAN GOIDTSNOVEN réfute ainsi la plupart des objections émises par la Commission Royale des Monuments ; celle-ci n'a pas à se prononcer sur le coût des travaux car il incombe entièrement à la Fabrique qui assurera également le renouvellement des "peinturages" ; la grille, quant à elle, n'a pas comme fonction d'empêcher le passage d'une manière absolue ; de plus, ajoute-t-il ironiquement, l'absence actuelle de toute clôture rend un tel passage encore plus aisé. Toutefois, il convient de modifier la clôture et de revoir le projet définitif de façon qu'il soit davantage en accord avec le style original de l'église. "Ce sont là, conclut le Bourgmestre, des concessions qui ne prouvent rien contre le projet de l'architecte, mais qu'il faut savoir faire en administration lorsqu'on veut réussir" (lettre du 8 octobre 1883).

Au début de l'année suivante, le 5 janvier 1884, l'architecte soumet un nouveau projet de restauration ; il paraît assuré que les conseils donnés par VAN GOIDTSNOVEN aient été suivis par BAES, bien que l'absence de traces du premier projet interdise une comparaison qui n'aurait pourtant pas manqué d'intérêt (2).

Après les approbations fabriciennes et communales, les nouveaux plans sont à leur tour envoyés au Gouverneur, accompagnés d'un devis estimatif. En même temps, le Conseil de Fabrique demande l'autorisation de pouvoir retirer du grand livre de la dette publique la somme de 30.000 francs nécessaire à la réalisation de l'entreprise.

-
- (1) Les sources utilisées ici proviennent surtout du dossier intitulé "Embellissement des façades et installation d'une grille" A.G.R. Arch. eccl. Brabant n° 31.556. C'est pourquoi, afin d'éviter une inutile cascade de notes, nous ne citerons que les autres sources ou travaux qui ont servi à l'élaboration de cet article.
 - (2) A l'exception de deux plans relatifs à l'état de l'église avant la restauration qui ont été réinsérés dans le nouveau projet. Les cinq plans décrivant le projet de janvier sont cités dans une lettre du Conseil de Fabrique à la commune d'Uccle (voir A.G.R., Arch. Eccl. Brabant, n° 31.510, copie de la lettre n° 240 datée du 10 janvier 1884).

Cette fois-ci, la Commission Royale des Monuments émet le 1er mars un avis positif (1) ; elle exprime toutefois une réserve sur un point de détail : pour les piliers de la clôture, l'architecte devra choisir "un autre assortiment que les croix multiples figurées au projet". Il est à remarquer toutefois que BAES ne tiendra pas compte de cette observation, alors que le 12 avril, il signe deux nouveaux plans qui apportent quelques modifications de détails aux plans précédents.

Le même mois, l'archevêché donne son accord au projet ; de son côté, le Gouverneur demande que les travaux soient mis en adjudication publique. Il est procédé à celle-ci le 15 mai ; c'est Michel HANQUINIAUX, maçon-entrepreneur à Ixelles, qui se voit confier l'exécution des travaux qu'il s'est engagé à réaliser pour la somme de 22.995 francs, soit 7.000 francs de moins qu'au devis estimatif. Quelques jours plus tard, le 21 mai, la députation permanente approuve l'adjudication, et les travaux débutent presque aussitôt. Ce n'est pourtant que deux mois plus tard que la décision est confirmée par les Arrêtés Royaux des 24 juillet et 2 août autorisant respectivement l'exécution des travaux d'embellissement et l'aliénation des 30.000 francs.

Quelques changements sont encore apportés après l'ouverture du chantier, des travaux complémentaires s'avérant en effet indispensables à la bonne réalisation de l'entreprise ; toutefois ces charges supplémentaires estimées à 3.969,04 francs sont approuvées sans difficultés car, ajoutées au montant de l'adjudication, elles n'entraînent pas de dépenses supérieures aux 30.000 francs que la Fabrique pouvait affecter à la restauration.

Pour le reste, les travaux se déroulent sans encombres en sorte que l'architecte peut procéder à leur réception définitive le 19 décembre ; seuls quelques petits travaux de peinture ne seront achevés qu'après l'hiver, en 1885.

Ainsi prend fin la première restauration qu'a connue l'église Saint-Pierre depuis sa construction ; sa réalisation n'aura pas duré plus de 6 mois.

B. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le dossier consacré à la restauration comporte 7 plans dont deux représentent l'état de l'église avant les travaux, ce qui permet une étude précise des transformations qu'a opérées l'architecte (2).

Comme les travaux d'agrandissement de 1939 ont apporté d'importantes modifications à l'édifice, il sera chaque fois précisé ce qui, dans les réalisations de BAES, a été maintenu ou non.

1) Façades latérales

Lors de la construction de l'église, ces façades ne furent l'objet d'aucun traitement particulier ; elles se réduisaient chacune à un long mur de briques percé de 7 hautes fenêtres à plein cintre et à encadrement en harpes ; un soubassement de pierre courait au pied des façades tandis qu'au sommet une corniche était soutenue par des modillons en pierre. A l'occasion de la restauration, BAES rompt

(1) Voir aussi Bulletin de la Commission royale d'art et d'archéologie, Bruxelles 1884, 23ème année, Commission Royale des Monuments, résumé des procès-verbaux de janvier et février, p. 58.

(2) Voir plus loin la description de ces plans.

la monotonie des façades en accentuant leur division en travées ; chacune des fenêtres est logée dans un vaste encadrement recouvert de ciment, mettant ainsi les trumeaux en relief.

Cette disposition paraît s'inspirer du traitement de la façade principale, plus précisément du niveau inférieur où des encadrements de pierre soulignent élégamment l'entrée principale et les deux entrées latérales ; une telle composition se retrouve d'ailleurs dans de nombreux ensembles néo-classiques contemporains de la construction de l'église Saint-Pierre(1).

BAES accuse encore le rythme des façades par l'accent porté aux extrémités ; l'architecte flanque la première et la dernière travée de pilastres surmontés de vases à flammes ; la présence de ceux-ci, au nombre de huit, renforce ainsi la verticalité imprimée aux façades. Cette division ne se limite pas seulement à un jeu rythmique, elle a aussi comme fonction de projeter avec plus de rigueur la structure intérieure de l'édifice : à la première travée correspond un espace qui fait office de narthex, aux cinq travées du milieu répond la longueur des nefs tandis que la dernière travée coïncide avec le chœur flanqué de deux salles (dont la sacristie) (2).

Le contraste entre les briques du mur primitif et l'enduit qui recouvre encadrements et pilastres ajoute encore à l'animation des façades Nord et Sud.

Lors de la restauration de 1939, les deux façades connaissent un sort différent ; le mur Nord est abattu pour permettre la construction d'une nef supplémentaire tandis que la façade méridionale conserve l'aspect que lui donna BAES ; toutefois l'enduit dont l'architecte recouvrit partiellement la façade est fort heureusement remplacé par un appareil de pierres blanches.

A cette occasion, il est procédé à un dérochage qui remet au jour les modillons originaux (du moins leur rangée supérieure) qui soutenaient la corniche et que BAES noya sous une couche de ciment pour réaliser ses encadrements ; ces corbeaux disparaîtront à nouveau dans la suite des travaux lorsqu'on disposera les pierres de taille qui remplacent l'enduit en ciment.

Une intéressante photo illustrant l'opération de dérochage a été publiée dans un article de CROKAERT (3) qui regrettait à ce propos que la rangée de modillons n'ait pas été conservée lors des travaux d'agrandissement. Toutefois, il faut reconnaître que le maintien des corbeaux primitifs n'aurait été compatible qu'avec une transformation radicale de la façade telle que la conçut BAES.

(1) Voir à ce sujet VANDENBREEDEN J. et HOPPENBROUWERS A., Défense et illustration de la façade du XIX^{ème} s., dans Bruxelles construire et reconstruire, Bruxelles 1979, pp. 141 à 145

(2) Depuis la restauration de 1939, les deux salles ont été supprimées de façon à prolonger les collatéraux jusqu'au mur Est.

(3) CROKAERT H., Notice sur l'église Saint-Pierre d'Uccle, dans Le Folklore Brabançon, n° 95, avril 1937, pp. 291 et 292.

Voir aussi du même auteur, Evolution territoriale d'Uccle, Uccle 1958, p. 109.

2) Façade postérieure

La façade primitive se divisait en trois parties : au centre, un chevet en saillie à trois pans et, sur les côtés, des travées plus basses correspondant aux nefs latérales. La façade en briques, d'une grande sobriété, n'était animée que par 4 fenêtres à plein cintre semblables à celles des façades latérales : deux au chevet et une à chacune des travées latérales. Au chevet, seul le pan central n'était percé d'aucune ouverture, par contre un oculus aveugle et un crucifix surmonté d'un fronton triangulaire ornaient cette partie de la façade. Enfin un monument érigé en l'honneur des curés d'Uccle était adossé au mur en-dessous de la fenêtre du collatéral Sud.

Telle se présentait la façade avant la restauration ; BAES n'apporte aucune modification à sa structure ; il maintient son plan et son élévation et ne perce aucune ouverture supplémentaire. L'architecte se contente d'animer la façade par une accentuation des divisions verticales et horizontales.

Les fenêtres des deux travées latérales sont logées dans un renforcement semblable à ceux qui divisent les nefs latérales ; ce traitement oppose davantage les travées au chevet proprement dit.

Celui-ci est divisé en deux étages par un bandeau mouluré qui prolonge la corniche des façades latérales ; de plus, des chaînages de pierres renforcent sur toute la hauteur la séparation entre les trois pans du chevet.

Au niveau inférieur, le crucifix, dressé dans l'axe de l'abside, est désormais placé dans une niche flanquée de pilastres et surmontée d'un fronton triangulaire ; le Christ est peint (ou repeint) tandis qu'à l'arrière-plan, est représenté un paysage en sgraffito.

Au niveau supérieur, auparavant dépourvu de toute décoration, l'architecte place trois fausses fenêtres surmontées d'un larmier. Dans chacun de ces panneaux figure un symbole religieux ; BAES en a esquissé le dessin dans un de ses plans (plan n° 5) : sont représentés successivement (du Sud au Nord) un calice, une ancre et un coeur surmonté d'une croix ; ces deux derniers motifs ornent encore le chevet mais, à la place du premier, le calice, figure actuellement une croix rayonnante. Il semble bien que cet emblème, qui se retrouve sur des photographies antérieures à la restauration de 1939, ait été choisi à la place du calice lors même de la campagne de restauration dirigée par BAES.

Les trois panneaux ainsi que le fond de la niche abritant le crucifix sont réalisés en sgraffito, technique d'origine italienne qui consiste à appliquer sur un fond de stuc noir un enduit qu'on incise de manière à obtenir un dessin au trait noir. Ce procédé connut une grande vogue au tournant de notre siècle ; de nombreuses façades bruxelloises contemporaines du style "Art Nouveau" présentent encore des motifs exécutés dans cette technique.

D'après son fils, c'est Jean BAES lui-même qui aurait introduit l'usage du sgraffito en Belgique, à l'occasion précisément de la restauration de l'église Saint-Pierre (1). Seule une étude détaillée sur l'expansion de cette technique dans notre pays permettrait de vérifier le

(1) BAES L. Ch., Jean BAES architecte et aquarelliste bruxellois (1848-1914), dans les Cahiers bruxellois, n° III, 1, Bruxelles, 1958, p.66.

renseignement, toutefois le sgraffito ne pouvait être que d'utilisation récente au moment des travaux d'embellissement.

Lors de la restauration de 1939, des bâtiments annexes sont édifiés autour du chevet. Leur construction limitée en hauteur n'affecte que le niveau inférieur de la façade. C'est ainsi que le Christ qui était adossé au chevet est retiré ; il est actuellement placé à l'intérieur du sanctuaire à l'entrée du chœur. Par contre, la partie du chevet qui dépasse la hauteur des pavillons reste conforme au projet de BAES ; à l'exception toutefois des fenêtres des travées latérales qui sont murées à la suite de transformations à l'intérieur de l'église : l'extension des nefs latérales jusqu'au mur de la façade postérieure. D'autre part, comme aux façades latérales, les parties recouvertes de ciment sont désormais constituées d'un appareil de pierres.

3) Façade principale

La façade occidentale était à l'origine la seule à avoir été l'objet d'un traitement décoratif ; c'est sans doute la raison pour laquelle BAES n'y apporte aucune modification d'importance. D'ailleurs parmi les plans dessinés par l'architecte, ne figure aucun projet de restauration de la façade ; seule figure une représentation de celle-ci avant la restauration (1).

BAES n'y fait exécuter que des travaux de réfection, ce dont il se charge d'ailleurs aussi aux autres façades.

Toutefois, il semble qu'il ait apporté une contribution personnelle à cette partie de l'édifice : la décoration des deux panneaux surmontant les portes secondaires et reproduisant l'un le monogramme du Christ, l'autre la tiare pontificale. Ceux-ci sont reproduits dans un article que CROKAERT consacre à l'église Saint-Pierre (2). L'auteur les attribue à FISCO, le constructeur du sanctuaire, mais plusieurs indices concourent à mettre cette supposition en doute. D'abord, sur les rares représentations de l'église antérieures à 1884 (3), les deux motifs ne figurent pas ; au-dessus des portes latérales n'apparaissent que des cartouches aveugles, éléments de décoration familiers au style néo-classique. Ensuite, le monogramme et la tiare sont réalisés en sgraffito, technique qui, comme nous l'avons vu, n'est utilisée que dans le courant du XIX^{ème} siècle et que BAES applique fréquemment dans ses oeuvres ; de plus, elles se rapprochent également par leur style des autres réalisations de l'architecte.

Aussi, et bien que les archives consultées ne les mentionnent pas explicitement, il paraît assuré que BAES ait été l'auteur de ces deux motifs. Lors de la restauration de 1939, les deux panneaux, que d'anciennes photographies nous montrent en très mauvais état, sont supprimés et remplacés par des verrières. Cette transformation exceptée, la façade a toujours gardé son aspect original. Ajoutons toutefois que BAES modifie également la partie inférieure des fenêtres de la tour.

(à suivre)

Patrick AMEEUW.

(1) voir plus loin plan n° 1.

(2) article cité dans Le Folklore Brabançon, n° 167, oct. 1965, pp. 293 et 294

(3) Pour notre part, nous n'en connaissons que deux : la gravure aux proportions fantaisistes mais aux détails précis parue dans l'ouvrage de l'abbé DAELEMANS J., Uccle Maria's dorp, Bruxelles, 1858, p. 5 ainsi que le plan dessiné par BAES.

(Il n'est question ici que des représentations sur lesquelles figure la façade principale).

LES STATIONS DU CHEMIN DE CROIX DE L'EGLISE SAINT-PIERRE A UCCLE (suite)

La douairière Marie-Thérèse GAUCHERET, veuve PIERET, offrit deux tableaux du chemin de croix, l'un en son nom et au nom de son époux défunt, l'autre au nom de ses parents, les époux GAUCHERET-MOSSELMAN, soit la 12e et la 13e station.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler longuement dans ce bulletin de la famille GAUCHERET, lorsque nous avons donné, sous la plume de M. José Anne de MOLINA, l'historique du moulin du Neckersgat (bulletin n° 13 de février 1968).

Pierre GAUCHERET avait épousé Jeanne MOSSELMAN qui mourut à Bruxelles le 26 juillet 1840 à l'âge de 79 ans.

Quant à Marie-Thérèse-Cornélie GAUCHERET, elle mourut au château du Neckersgat, qu'elle avait fait construire, le 15 août 1865.

Melle LADOS van der MERSCH nous donne ici d'intéressantes précisions sur la famille PIERET et reprend les indications données par J. DAELEMANS dans Uccle Maria's dorp sur la famille GAUCHERET.

°
° °

La famille PIERET

Jean François Joseph Ghislain PIERET, époux de Marie Thérèse Cornélie GAUCHERET mourut à Bruxelles le 14.7.1838.

Il était né à Tilly (Brabant) et était le fils de Jean Charles Jh PIERET et de son épouse Anne Joseph MAISIN comme le révèle son acte de décès.

Les PIERET constituaient une importante famille du Brabant Wallon.

Philippe PIERET, oncle de Jean Charles Joseph n'était-il pas Bailly et Greffier de Marbais (St-Martin) descendant de Géry PIERET censier.

Le Chanoine Jean CASSART a publié dans la petite revue l'Education populaire un article sur Philippe PIERET. N'ayant pu trouver la source à Bruxelles, nous tenons à la citer pour les lecteurs que la chose intéresserait.

Jean François Joseph PIERET épousa à Bruxelles le 20.11.1813 (x) Marie-Thérèse Cornélie GAUCHERET, d'une des familles les plus notables d'Uccle, originaire de la Franche-Comté ; ses armes : 1 semis d'étoiles sur l'écu avec des fleurs de lis au franc quartier.

(x) acte n° 78 .

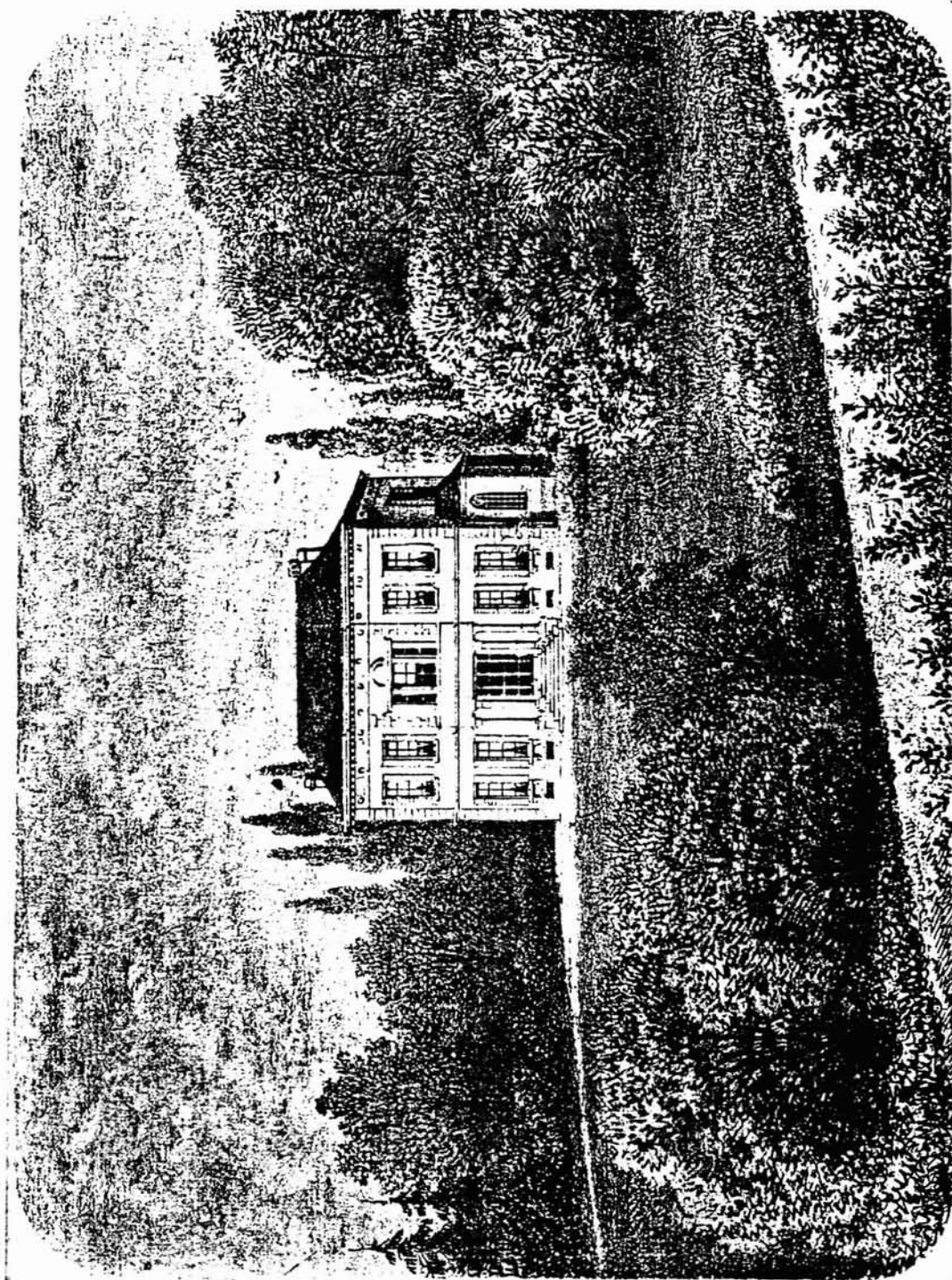
La famille GAUCHERET

En 1660, Jean Baptiste de GAUCHERET et son épouse Marie KEYNENS acquirent pour 100 patacons le moulin de NECKERSGAT (moulin à papier, puis moulin à huile (smout molen) et en 1771, leurs descendants achetèrent à Jacques BOUTON, seigneur de Stalle une terre le long du Molenbeek (en fait le Geleytsbeek).

Le 20 septembre 1777 un accord fut conclu entre F. GAUCHERET et le seigneur de DROGENBOS, propriétaire du Molensteen sur le Linkebeek pour installer un déversoir à un niveau situé à 2,150 pieds plus bas que le Molensteen et à 1,450 pieds plus haut que le moulin du Neckersgat (ce déversoir subsistait encore en 1858).

La famille de GAUCHERET compta plusieurs personnalités :

le Père Eloy de GAUCHERET, prieur du couvent des Pères Croisiers de Namur en 1667 ;



CHATEAU DE NECKERSCAT, A STALLE SOUS UCCLE, CANTON D'IN ELLES,

appartenant à M. de la Courrière, fils de M. de la Courrière.

son frère Nicolas de GAUCHERET qui épousa Marie HOUET dont son nés à Namur :

Jean Baptiste de GAUCHERET qui partit en 1660 à Bruxelles et y épousa Marie KEYNENS, dont sont issus :

le Révérend Jean François de GAUCHERET, licencié en théologie, notaire apostolique et recteur du couvent de Notre-Dame du Bon Secours à Bruxelles dont il écrivit l'histoire en flamand, ouvrage imprimé à Bruxelles en 1764. Sa bibliothèque était des plus importantes comme il ressort du catalogue de la vente.

Au sommet du Nekkersgat, la douairière de Jean François Joseph PIERET fit construire en 1844 un château magnifique contenant de belles promenades et une vue superbe.

Dans la chapelle du château, on voyait les armoiries des divers membres de cette famille :

J.B. de GAUCHERET-Marie KEYNENS 1666

François de GAUCHERET et Anna KEYNENS 1667

Jean Baptiste de GAUCHERET et Jeanne Isabelle BAUWENS 1703

Roger de GAUCHERET et Marie 't KINT 1710

Henri de GAUCHERET et Marie Thérèse Wouters 1730

Pierre de GAUCHERET et Jeanne MOSSELMAN 1822

Jean François Jh Ghislain PIERET et Marie Thérèse de GAUCHERET 1841

Jean François de MEESTER de BOCHT et Jeanne Marie de GAUCHERET 1841.

y. LADOS van der MERSCH.

M. Richard VANDENDAELE, Directeur de l'Institut Supérieur d'Architecture Victor Horta et de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles nous communique l'article ci-après extrait du n° 3 (décembre 1937) de "PERSPECTIVES" revue d'architecture et des arts d'intérieur publiée par le journal "LES BEAUX-ARTS".

Nous l'en remercions bien vivement.

UNE EGLISE SAUVEE

On se souvient peut-être de l'émoi causé, dans bien des milieux et surtout chez les artistes, par la nouvelle annonçant que la vieille église Saint-Pierre, située à Uccle, allait être démolie pour faire place à une église "moderne". Divers articles furent écrits à ce sujet ; l'un d'eux parut dans "Les Beaux-Arts" il y a quelques mois. On n'espérait même pas que la décision des autorités communales put être modifiée, ou seulement ajournée.

Or l'Archevêché s'est pris de sollicitude pour la vieille église et a fait entendre qu'elle devait être conservée.

Les artistes se réjouissent de ce sauvetage "in extremis" et avec eux tous ceux qui apprécient la charmante simplicité architecturale du vieux sanctuaire ucclois.

Mais on a organisé un concours pour une nouvelle église ; à ce concours un certain nombre d'architectes ont présenté des travaux. Des résultats furent publiés... Tout cela est à refaire, ou devrait l'être, puisqu'il s'agit d'édifier une église nouvelle à un emplacement autre que le Parvis St-Pierre.

Ce n'est pas la première fois, au cours de ces trois ou quatre dernières années, qu'un concours d'architecture, organisé un peu à la légère, doit être annulé ou déformé quant à ses résultats.

Nous ne nous plaindrons pas, dans le cas présent, puisque la décision qui annule le concours nous assure la conservation d'un édifice, modeste mais vénérable, et cher à tous ceux qui ont gardé quelque respect pour les caractères de nos régions.

IL Y A 50 ANS A LA FERME ROSE

Le promeneur curieux qui se dirige vers le square De Fré peut voir, à travers les branches folles qui se dénudent sous le vent et les averses, accrochée au mur de la Ferme Rose, une curieuse planchette de bois, rectangulaire, percée de trous. Que représente ce curieux objet ? Pourquoi est-il là ? Depuis quand ? A quoi - et à qui - servait-il ?

Lorsque, dans les années 1925-1926, un jeu de bouloir rassemblait le long du pignon de la Ferme Rose une dizaine d'Ucclois aussi passionnés les uns que les autres par ce jeu d'adresse, cette planche servait à marquer les points gagnés.

Chaque joueur disposait de deux boules pour abattre cinq quilles, non en faisant rouler les boules comme au "jeu de quilles", mais en les lançant "en trajectoire". Les quilles, d'une hauteur de 60 cm et d'un diamètre de 10 cm, étaient posées sur un socle de chêne, dans des encoches peu profondes (3 cm) ; elles étaient distantes les unes des autres de 15 cm et placées, bien entendu, en ligne frontale. A 17 m de distance, le joueur devait abattre un maximum de quilles avec ses deux boules. Il arrivait qu'un joueur adroit les abatte toutes les cinq en une seule fois (on appelait cela un "raclot") ! Celui qui avait abattu le plus de quilles marquait un point et pouvait alors enfoncer une petite broche de bois dans un des 10 trous de la planchette. Celui qui le premier obtenait 10 points gagnait "une tournée" !

Après le match, on se réunissait à la cuisine pour déguster une boisson, savourer une tartine au jambon, au fromage, ou du crami que nous servaient les patrons de l'époque : Léon FIEVET et sa femme, Lydie HERREMANS. On jouait ensuite quelques parties de cartes ; on s'amusait follement ! Le jambon pendait dans la cheminée grande ouverte ; on se serait cru dans une cuisine du temps de Brueghel. Après l'exercice, les "piottes" passaient souvent à la Ferme Rose pour boire du lait battu !

Ne croyez pas que nos boules étaient légères : leur poids pouvait varier de 500 gr. à 5 kg ! Les joueurs avaient à leur disposition un choix d'une trentaine de boules, de grosseurs et de poids divers, qu'ils choisissaient en fonction de leur force. Elles avaient un diamètre pouvant aller de 10 à 20 cm, et certains y foraient des trous pour y couler du plomb et leur conférer ainsi plus de force de frappe !

Ce jeu de bouloir m'a permis, en 1926, d'être sacré "roi"... avant mon père, qui m'a succédé l'année suivante !

A Bruxelles, ce jeu de bouloir a pratiquement disparu, mais il serait encore pratiqué dans le Brabant wallon et dans le Borinage, aux environs de Thuin.

Octave COLLART

Nous remercions vivement M. COLLART pour ces intéressantes précisions et faisons appel à tous ceux qui pourraient nous rapporter des souvenirs de ce genre.

LES PAGES DE RODA - DE BLADZIJDEN VAN RODA

HET DAGELIJKS LEVEN ONDER HET FRANS BEWIND

Op 21 februari 1807, had gendarm Jean MARCUS van de brigade van Bouzonville de aandacht gevestigd op een jonge man wiens gedrag hem eerder vreemd voorkwam.

Jean MARCUS was lid van het 18e legioen - 36e eskadron van de "Gendarmerie impériale" en keerde terug van een opdracht in de brigade van Thionville (departement van de Moezel).

Hij riep de jonge man aan en vroeg hem zijn naam, voornaam, woonst en beroep op te geven. Maar hij ontving geen antwoord.

Werd zijn vraag dan niet begrepen of was het uit slechte wil dat hij niet gehoorzaamd werd ?

In elk geval, volgens de gelaatsuitdrukking van de onbekende had MARCUS vermoedens dat het hier ging om een vaandervluchtige van het jaar 1807 die onder weg gedeserteerd had.

In naam van de keizer, en in zijn eigen naam, verklaarde hij hem dat hij in hechtenis genomen werd en van brigade tot brigade zou geleid worden naar Metz om er gehoord te worden door de Heer RAMPONT, bevelvoerende kapitein der keizerlijke gendarmerie voor het departement van de Moezel, lid van het erelegioen (légion d'honneur).

De persoonsbeschrijving van de onbekende luidt als volgt :

ouderdom : ongeveer 20 jaar

gestalte : 1,625 m

licht kastanjebruine haren en wenksbrouwen grijze ogen

lange en dikke neus

kleine mond

lange kin

langwerpig aangezicht.

Na een paar dagen hechtenis in de militaire gevangenis van Metz, wisten zijn medegevangene kameraden te vertellen dat hij Antoine Pierre BOCLANT heette, dat hij conscrit was van het Dyle departement en dat hij afkomstig was van PRINFELS, een dorp gelegen op twee uur gaans van Brussel.

Op de rand van het proces verbaal opgemaakt door MARCUS, wist RAMPONT het volgende te schrijven :

"Gezien het proces-verbaal hiernaast en de nota hieronder waarin gezegd wordt dat hogerbenoemde deel uitmaakt van het Dyle departement en dat hij Pierre BOCLANT heet.

Op de herhaalde vragen gesteld met hardrekkigheid om zijn eigen hardrekkigheid tot stilzwijgen te overwinnen (Aux questions renouvelées avec opiniâtreté, pour vaincre la sienne à garder le silence) heeft hij ons verklaard dat hij acht dagen in Luxemburg vertoefde.

Ondergetekende bevelvoerende kapitein van de keizerlijke gendarmerie van de Moezel, lid van het erelegioen, beveelt dat hij zal begeleid worden tot Luxemburg waar hij zal voorgesteld worden aan de Heer Kapitein

van het "leger der Bossen" (Mr le Capitaine de l'armée des Forêts) dewelke uitgenodigd wordt na te gaan of BOCLANT geen deel uitmaakt van een of ander legerdepot aldaar.

Moest het niet het geval zijn, zo wordt de Heer Kapitein van "het leger der Bossen" gevraagd hem naar Brussel te sturen waar hij bij zijn aankomst gehoord zal worden door de Heer Prefect van het departement opgemaakt te Metz op 26 februari 1807"
(get) RAMPONT.

Op de achterzijde van het proces-verbaal schreef RAMPONT nog verder :

"Pierre BOCLANT, recrute van het Dijle departement, te begeleiden, eerst naar Luxemburg om er na te gaan of hij geen deel uitmaakt van een der legerdepots die er garnizoenen houden - Is dit niet het geval, dan zal hij naar Brussel gezonden worden waar hij verhoord zal worden door de Heer Prefect der Dijle".

En in grote blokletters : ZEER AANBEVOLEN.

In Luxemburg zullen ze wellicht niets gevonden hebben, want een genaamde Barri, afgevaardigde van de "oorlogs-commisaris" (Commissaire des guerres) schrijft het volgende op de achterzijde van het zelfde document :

"Gezien - Geldig als reiswijzer tot Namen voor hogerbenoemde, dewelke door de gendarmerie begeleid zal worden met een rantsoen brood en 20 centiemmen per dag
Luxemburg, 5 maart 1807".

En steeds op hetzelfde document :

"Aangezien het attest van de gezondheidsofficier, zal hogerbenoemde vervoerd worden door de beamte der militaire konvooien, en een plaats bezetten in een wagen tot St Hubert.
Neufchâteau, 12 maart 1807
De onderprefect : COLLARD".

Bijna alle afstanden, hoe groot ook, werden toenmaals te voet afgelegd. De dagelijkse afstand was ± 30 km.

Het feit dat Pierre BOCLANT te Neufchâteau een plaats in een wagen toegeschreven kreeg, wijst erop dat hij zich in zeer slechte toestand bevond.

Het tweede document van het dossier is een zorgen attest van gezondheidsofficier Nicolas WILMET. Hier volgt de inhoud ervan :

"Departement van Samber en Maas.
Ik ondergetekende, Nicolas WILMET, gezondheidsofficier wettelijk ontvangen, verklaar zorgen te hebben gegeven aan een zekere Pierre BOCLANT, zieke recrute in het huis van bewaring opgesloten door de keizerlijke gendarmerie op 12 maart 1807.

Op 14 maart werd ik verzocht door onze onderprefect Mr DEWEZ mij naar het huis van bewaring te begeven om er de nodige zorgen toe te dienen aan hogerbenoemde Pierre BOCLANT, hetgeen ik gedaan heb.

Maar hij was aangetast door een rottige galkoorts (fièvre bilieuse putride), waaraan hij op de 16e der zelfde maand bezweek .

St Hubert, 21 maart 1807"

(get) WILMET.

Het derde document is de overlijdensakte.

Zij luidt als volgt :

Mairie van St Hubert - Gemeentelijk arrondissement van St-Hubert -
Departement van Samber en Maas.

Van de 16e dag der maand maart 1807, om 10 u., 's morgens.

Overlijdensakte van Antoine Pierre BOCLANT overleden op 16 maart 1807 om 1 u. 's morgens - conscrit van beroep - 20 jaar oud - geboren te Prinfels (Dijle departement), overleden in het huis van bewaring te St Hubert. Op verklaring aan mij afgelegd door Henri HODISTER, huisbewaker, geboort van overledene en door Pierre CHALON, kleermaker te St Hubert, eveneens geboort van overledene, en hebben, na voorlezing, getekend

(get) Henri HODISTER - Pierre CHALON

Volgens de wet, vastgesteld door mij Nicolas WILMET, maire der gemeente St Hubert fungerend als openbare officier van de burgerlijke stand.

Voor gelijkluidend afschrift

Te St Hubert op 19 maart 1807

De maire : (get) WILMET.

Dit deerniswekkend verhaal van een belgische jongen die gedwongen in het frans leger werd geduwd en die doodging omdat hij geen zin had voor Napoleon te gaan vechten, was in die tijd geen zelden iets.

Achterblijvers, dienstweigeraars, vaandeldvluchtigen en "brigands" zijn er met duizenden geweest. Er in zeer vele, om niet te zeggen in de meeste gevallen, liep het uit op een doodbericht, vroeg of laat.

Want het frans gezag was niet teder tegenover deze mensen, noch in onze gewesten, noch in Frankrijk (zie wat er gebeurde in Vendée). En het voorbeeld van de arme Antoine Pierre BOCLANT is daar om het te bevestigen.

Hoe komt dat een gezonde jonge man in arrest genomen op 21 februari bezweek aan "rotte galkoorts" op 16 maart, dus drie weken later ?

O.i. zullen de "herhaalde vragen gesteld met hardnekkigheid" van RAMPONT er wel voor iets tussen gezeten hebben. Zijn rapport zou trouwer geweest zijn aan de waarheid, indien hij gesproken had van : "herhaalde klappen toegebracht met hardnekkigheid".....

Het zorgenattest van gezondheidsofficier Nicolas WILMET is evenmin betrouwbaar. Moest BOCLANT werkelijk ziek zijn geweest dan zou gendarm MARCUS dat heel waarschijnlijk bemerkt en in zijn rapport geschreven hebben. Een jonge man van twintig krijgt niet zo maar plotseling een "fièvre bilieuse putride".

Het feit is dat gezondheidsofficier Nicolas WILMET tevens maire was van St Hubert, dus een sympathisant, en zijn verklaring, om deze reden niet te ernstig moet opgenomen worden.

Nu, wat de gemeente PRINFELS betreft, weten wij dat zij gelegen is op 8 km van Brussel, maar dat is dan ook alles.

Het vertalen of het verklaren van vlaamsklinkende plaatsnamen ging toen gepaard met een scheutje fantasie.

Zo hebben wij, o.m., volgende namen teruggevonden :

St Justin Node = St Joost ten Node

Zovelton = Zaventem (in de volksmond : Zoeveltoem)

Lyon St Pierre = St Pieters Leeuw

Villevol = Vilvoorde.

Het dossier waarvan hier sprake was, berust op het Algemeen Rijksarchief te Brussel en is terug te vinden in map nr 11 van "Extraits mortuaires".

R. VAN NEROM.

UNE VIEILLE COUTUME : "LES ROIS MAGES"

Nous vous donnons ci-après les paroles d'une chanson que nous avons l'habitude d'entendre entre la Noël et la Fête des Rois. Ce sont les enfants qui perpétuent cette ancienne coutume encore très suivie dans le brabant flamand.

Figure noircie, couverts de tissus voyants et portant une étoile, ils vont de maison en maison. Réservez-leur bon accueil.

Plusieurs versions existent, si vous en connaissez une, veuillez envoyer une copie à : RODA, 19, avenue de la Colline à 1640 RHODE-ST-GENESE.

"Drie Koningen, drie Koningen,

"Geef mij een nieuwe hoed;

"Mijn oude is versleten

"Mijn moeder mag 't niet weten

"Ons vader heeft het geld

"Op het rooster geteld."

Une autre chanson était chantée également par les enfants le jour de l'an.

La voici :

"Nieuwjaarke zoete

"Ons varken heeft vier voeten

"Vier voeten en ene staart

"Is dat geen half frankske waard."

P. OLIVIER